



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 23 août 2011
19 heures 00

ChS/MG

N° 001228

Service Animation
Jeunesse - Contrat
Enfance Jeunesse-
Approbation du
programme d'actions
éligibles 2011

Affiché le :

Le mardi 23 août 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSES : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Caroline ALLENE est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la délibération n° 000552 du 17 décembre 2007 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

- Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

- Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il s'agit de:

ASSOCIATIONS	LIBELLE	MONTANT
APAS	Accueil de loisirs maternel et primaire	15 000 €

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à 15000€

Vu, l'approbation du 9 mai 2011 par le groupe de pilotage des actions dans le cadre du renouvellement du contrat

La convention avec l'association partenaire de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole est présentée au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation d'un montant plafonné et à hauteur de 55 % du reste à charge plafonné.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action 2011 proposée par le centre social ainsi que la convention et à autoriser Monsieur Le Maire à la signer

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE l'action 2011 réalisée par l'APAS.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'APAS

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de 15000 € au bénéfice de l'APAS

DIT que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**